

**IMPACT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION
SUR L'INDUSTRIE:
CAS DE L'INDUSTRIE ORANAISE***

Abdelmadjid **AIT HABOUCHE***
Ouahiba **MIHOUB-AIT HABOUCHE****
Fatiha **DALI-OULHA*****

Résumé:

L'Algérie a signé en 2002 un accord d'association avec l'Union européenne dont la pièce maîtresse est l'établissement progressif (2005-2020) d'une zone de libre-échange, uniquement sur les biens industriels. Bien que cet accord présente l'opportunité de préserver ou de développer l'avantage concurrentiel des entreprises industrielles tant à l'échelle nationale qu'internationale, il accroît également le risque de disparition des entreprises insuffisamment compétitives face à la rude concurrence des entreprises européennes, une fois la zone de libre échange instaurée. Aussi, la question de l'évaluation de l'impact de cet accord sur nos entreprises est primordiale. A ce sujet, notre article expose les principaux résultats d'une enquête ayant pour objectif de déterminer à partir des appréciations de chefs d'entreprises industrielle si l'accord a eu un impact sur leur activité en termes de productivité, de qualité des produits, de diversification et aussi d'ouverture des marchés européens. Notre enquête a ciblé un échantillon d'une cinquantaine de PME de production industrielle à Oran et une cinquantaine de PME de production industrielle dans des wilayas environnantes comme échantillon comparatif. Il ressort que l'accord n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice de leur activité à en juger par l'effet mitigé du démantèlement tarifaire sur les matières premières importées entamé en 2005. Par ailleurs, leur faible adhésion aux différents programmes de mise à niveau sensés booster leur

• Cet article est un produit du projet PNR 27 portant sur l'accord d'association sur l'industrie

* Professeur, université d'Oran Es-Sénia

** Maître assistante, université de Mascara

*** Chargée de cours, université de Mascara.

compétitivité conjugué à une méconnaissance du contenu de l'accord font qu'ils entrevoient avec une certaine appréhension l'ouverture effective du marché à l'horizon 2020.

Mots clés : Accord d'association, Zone de libre-échange, Impact, Entreprises industrielles, Enquête, Oran, Wilayas environnantes.

Code Jel : D 21 F14 F15.

Introduction

Le contexte actuel de l'Algérie est caractérisé par l'entrée en vigueur depuis septembre 2005 de l'accord d'association signé avec l'union européenne en 2002, ainsi que par la future et proche adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC) dont les négociations sont toujours en cours. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne qui vise l'instauration d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2020 porte essentiellement sur la libéralisation des échanges.

L'intégration à cette zone de libre-échange soulève la problématique de l'intégration régionale. Cette question a posé de sérieux problèmes aux théoriciens du commerce international dans la mesure où elle associe en théorie aussi bien des éléments du libre-échange que des éléments de protectionnisme. Aussi l'analyse classique met en évidence les effets contradictoires d'une intégration commerciale régionale sur les échanges à savoir les effets de création et de détournement de commerce (Viner 1950) alors que les analyses récentes (Krugman¹ (1991, 2000, 2009), Siroen (2004), Hugon (2005), Rainelli (2005)), développent, les aspects liés au protectionnisme tels que ceux relatifs à la protection effective et au « protectionnisme éducateur » (protection des industries naissantes) et à la protection stratégique.

¹ Krugman est l'un des principaux auteurs de la nouvelle théorie du commerce international, qui repose sur le commerce intra-firme et intra-industrie, les effets de réseau, et les situations de concurrence imparfaite. Avec sa théorie de l'impact des économies d'échelle dans le commerce international qui remplacera la théorie dominante jusqu'alors de David Ricardo, lui vaudra même le prix Nobel d'économie en 2008.

Ces analyses aboutissent à la conclusion que c'est dans le long terme que se réalisent des gains « dynamiques » résultants des zones de libre-échange. Ces gains consistent souvent en des économies d'échelle (en raison d'un marché élargi), de gains d'efficacité (en raison de l'environnement concurrentiel et du transfert de technologie), d'entrées accrues d'investissement étranger et de l'élimination des obstacles tarifaires.

Parallèlement à ces développements théoriques, cette problématique de libéralisation et d'intégration régionale surtout pour les économies du Sud de la Méditerranée a suscité un grand intérêt de la part des chercheurs pour évaluer les effets attendus d'une telle ouverture. Méthodologiquement, la plupart des analyses des effets ont été examinés à partir de simulations mettant en œuvre des modèles d'équilibres général calculable (MEGC)². Le survol³ des travaux empiriques concernant la zone de libre-échange euro-méditerranéenne nous permet de distinguer des études qui évaluent :

- singulièrement l'impact sur un pays donné (Chater et Hamdouch, 2001 pour le Maroc, Chaker 2004, Salem 2004 pour la Tunisie ; Suwa-Eisenmann(1998) pour l'Egypte et Boumghar (2007) et le FMI (2006)⁴ pour l'Algérie.
- globalement l'impact sur un panel de pays (Lorca et Vicens 2004).

Dans une approche micro-économique, on cite les travaux de Gasoriek (2004) sur le comportement des entreprises marocaines suite à l'entrée en vigueur de l'accord d'association et Achy (2003) qui propose un modèle d'équilibre partiel pour simuler l'impact du démantèlement tarifaire sur le secteur du textile et habillement au

² Les modèles d'équilibre général calculable (MEGC) offre, le seul instrument utilisable à ce jour pour évaluer macro-économiquement les effets de la création d'une ZLE. Ils ont l'avantage de prendre en considération les effets d'interdépendances entre les différents secteurs de l'économie. Cependant, leurs résultats dépendent d'un grand nombre d'hypothèses et de paramètres de calibration qui influencent la robustesse du modèle et par conséquent la qualité de ses résultats.

³ Les travaux sur les pays signataires de l'accord d'association sont nombreux et variés, on se contente d'en citer les plus marquants.

⁴ Seul travail en équilibre général calculable connu à ce jour quant à l'impact de l'accord d'association pour l'Algérie.

Maroc⁵. Toutes les méthodologies quantitatives adoptées pour évaluer l'impact sont très exigeantes en données statistiques qui sont indisponibles ou difficiles d'accès en Algérie⁶. Partant de là, nous avons opté pour une approche qualitative pour apprécier cet impact à partir des opinions des chefs d'entreprises d'Oran et de sa région. Cette approche s'est matérialisée par une enquête de terrain.

1. Méthodologie d'enquête

Nous rappelons que l'objectif de cette recherche est de cerner les effets de l'accord d'association signé avec l'UE sur le secteur industriel manufacturier hors hydrocarbures, aussi bien à travers son corolaire, le démantèlement tarifaire qu'à travers le programme d'accompagnement qu'est le programme de mise à niveau des entreprises. Pour répondre à cet objectif, un questionnaire a été soumis aux acteurs du secteur, dont nous exposerons les grands traits après avoir défini la population ciblée.

1.1. La population ciblée et échantillonnage

Notre enquête qui s'est étalée sur près d'un an (octobre 2012 à août 2013) a concerné des entreprises de production industrielles dont l'effectif est supérieur à 10. D'après le recensement effectué par l'ONS en 2011, l'industrie manufacturière compte à l'échelle nationale 6433 personnes morales sur un total de 92336 soit près de 7% du total. Ces industries manufacturières sont réparties ainsi en fonction de leur taille :

Taille	0-9	10-49	50-250	+ 250	Total
Effectif	87964	2954	1134	284	92336

Il ressort que les TPE représentent 95,2% du total des entreprises activant dans le secteur manufacturier, seulement près de 5% ont une taille de plus de 10 employés.

⁵ Ces différentes méthodologies d'analyse sont exposées plus amplement dans le rapport final du projet PNR(2013)

⁶ Deardorff 1999, a tenté de déduire les effets sur l'économie algérienne d'une adhésion à la zone de libre-échange euro- méditerranéenne à la lumière des résultats obtenus pour nos voisins maghrébins (Tunisie et Maroc).

A Oran, tous secteurs d'activité confondus, on compte :

Taille	0-9	10-49	50-250	+ 250	total
Effectif	51262	1190	328	72	52852

Dont 97% du total sont des TPE, et seulement 3% comptent plus de 10 employés. A Oran et dans les wilayas environnantes, la part de l'industrie dans le total des entités économiques est donnée par le tableau suivant :

Tableau N°1 : Part de l'industrie dans l'ensemble des entités économiques par wilaya enquêtée

	Total entités économiques	Effectif industrie	%	Effectif des entités de +10 ⁷
Oran	52852	5270	≈10	263
Tlemcen	30086	3298	≈11	165
Mascara	20975	2213	10,5	110
Mostaganem	16742	1800	≈11	90
Relizane	17857	1614	9	48
A. Temouchent	10670	964	9	48
Sidi Bel Abbes	17450	1404	8	70
Saida	7974	657	≈8	33
Total national	934445	95445	10%	4772

Source : Recensement économique, ONS 2012

⁷ Si nous partons de l'hypothèse que 5% (moyenne nationale) de ces entités économiques industrielles ont une taille supérieure à 10, nous obtenons le nombre d'entités qui apparait à la dernière colonne du tableau 1. Cependant, ces chiffres sont revus à la baisse quand on s'intéresse à des entreprises industrielles réellement de production.

Notre base de sondage a été le répertoire synthèse résultant de la confrontation des répertoires des entreprises fournis par :

- Les directions de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (DIPMEPI) actuellement dénommées direction du développement industriel et de la promotion de l'investissement (DIPI) des wilayas enquêtées.
- La société de gestion des zones industrielles (SGZI-Ouest)
- L'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF)
- La chambre de commerce et d'industrie d'Oran
- et d'autres sources statistiques : le CNRC, l'ONS à travers le dernier recensement économique et le site de Kompass⁸

Ces répertoires synthèse obtenus, un pour Oran et un pour les wilayas environnantes ont constitué notre population-mère ou notre base de sondage d'où seront tiré respectivement l'échantillon d'Oran et celui de la région Ouest. Nos échantillons que nous avons voulu les plus représentatifs des entreprises réellement productives sont composés chacun d'une cinquantaine d'entreprises (51 pour Oran et 53 pour la région).

1.2. Le questionnaire de l'enquête :

L'enquête est effectuée selon le mode de questionnement direct "face à face". Le chef d'entreprise avait à répondre à près de 50 questions (47) réparties en quatre sections.

Les appréciations des chefs d'entreprises sur les effets de l'accord d'association, huit (08) ans après son entrée en vigueur, se rapportent :

- Tout d'abord, à l'accord proprement dit et dans quelle mesure ils s'estimaient en être informés.
- Ensuite, à la nature de l'impact, si impact il y'a du démantèlement tarifaire qui a débuté en septembre 2005 et qui a touché les

⁸ Kompass Algérie, <http://dz.kompass.com>, c'est une base de données Business to Business avec 4 millions d'entreprises locales et internationales.

matières premières et quelques biens d'équipement sur leur activité.

- Enfin, aux programmes de mise à niveau censés préparer leur entreprise à affronter la concurrence qui découlerait de l'instauration de la zone de libre-échange à l'horizon 2020 et dont l'accord d'association prévoit la collaboration de l'UE pour atteindre cet objectif⁹. Nous avons voulu savoir si les entreprises ayant adhéré à ces programmes ont obtenus des résultats positifs aussi bien en termes d'amélioration de la production et de sa diversification, qu'en termes de certification des produits.

Tableau N°2 : **Structure du questionnaire**

Section du questionnaire	Nombre de questions
L'identification de l'entreprise	10
Structure du marché et compétitivité de l'entreprise	14
Appréciation du contexte d'ouverture lié à l'accord d'association	15
Appréciation du programme d'accompagnement (mise à niveau) lié à l'accord d'association	08
Total	47

⁹ Ces programmes sont sensés mettre à niveau nos entreprises surtout industrielles tant sur le plan de l'amélioration de la capacité productive et l'introduction de nouvelles technologies afin d'obtenir la certification de leurs produits que sur le plan de l'amélioration des stratégies managériales et commerciales. On peut même ajouter l'aspect formation de la ressource humaine afin d'améliorer sa compétence et augmenter sa performance.

2. Analyse des résultats

Les résultats que nous avons obtenus après traitement des données d'enquête ont été analysés à partir d'une lecture sommaire des tableaux simples suivie d'une analyse plus affinée de tableaux croisés.¹¹ Les entreprises de production industrielle enquêtées qui appartiennent majoritairement au secteur privé, sont plus nombreuses à Oran à se localiser en zones industrielles (64% contre 50%), et à s'occuper elles-mêmes de la distribution de leur production (73% contre 63%).

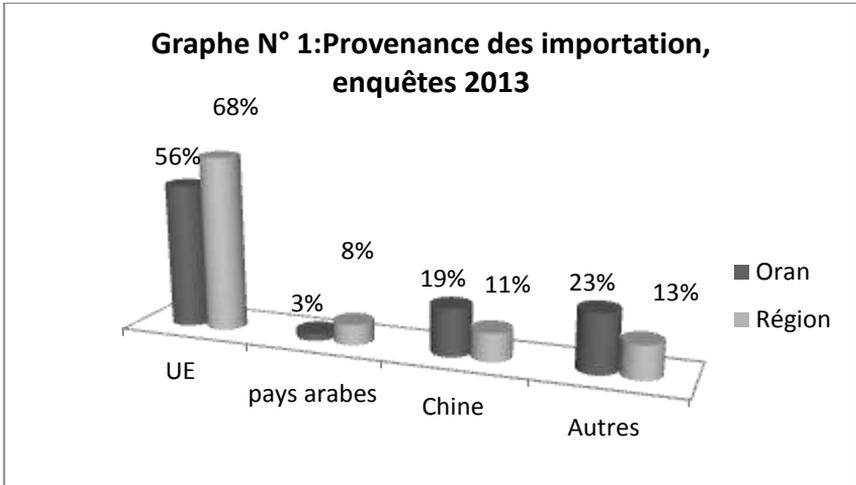
Par ailleurs, le tissu économique d'Oran semble plus diversifié que celui des wilayas environnantes où prédominent les industries agro-alimentaires¹², même si on relève une dynamique de création des entreprises similaire. En effet, près de la moitié des entreprises ont été créées dans les années 2000, encouragées sans aucun doute par les nombreux mécanismes d'incitation mis en place. Les entreprises d'Oran ont une taille plus importante que celles de la région car on y compte moins d'entreprises dont la taille est inférieure à 100 (62% contre près de 71%) et plus d'entreprises dont la taille est supérieure à 200 (16% contre 9%). Cette taille semble corrélée à la taille du marché, dans la mesure où les entreprises opérant sur le territoire régional ont une dimension du marché plutôt régionale et locale, à la limite nationale, à l'inverse des entreprises opérant sur le territoire oranais.

2.1. Appréciation du contexte d'ouverture commerciale avec l'UE

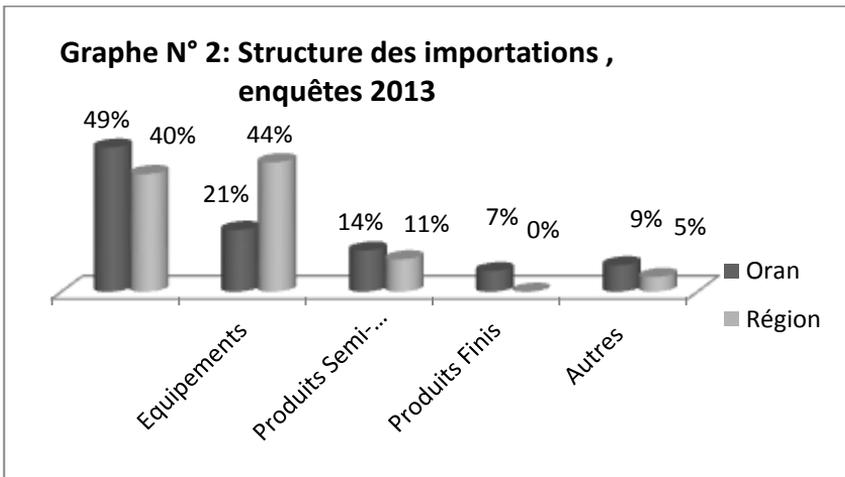
Une ouverture commerciale caractérise nos deux échantillons d'entreprises. D'après les résultats de l'enquête, 88% des entreprises d'Oran et 80% des entreprises de la région sont dépendantes des importations dans leur activité de production. Ces importations qui proviennent principalement de l'espace européenne (56,5% pour Oran et 68% pour la région, graphique 1) sont constituées essentiellement de matières premières (près de 50%) et de biens d'équipement comme le montre le graphique 2.

¹¹Nous envisageons d'appliquer ultérieurement une des méthodes d'analyse factorielle pour dégager éventuellement des groupements d'entreprises en fonction des comportements enregistrés en matière de perception des effets de l'accord.

¹² C'est des industries dont les produits sont très demandés et qui font que l'entrepreneur ne prend aucun risque.



Ces résultats confirment la forte dépendance du secteur industriel vis-à-vis de l'UE. Ces importations représentent près de 90% du total des importations en provenance de l'UE. Par exemple en 2010, 98% de ces importations ont bénéficié des avantages offerts par l'accord¹³.



¹³ ALGEX (2011)

Malgré cette forte ouverture vers l'Espace européen, nos chefs d'entreprise même s'ils n'ignorent pas que notre pays a signé un accord d'association avec l'UE (respectivement 84% et 72% pour les opérateurs d'Oran et les opérateurs de la région), ils se plaignent de ne pas en être suffisamment informé. Leur principale source d'information se trouve être la presse et les médias pour plus de la moitié des opérateurs, qu'ils activent dans l'espace d'Oran ou dans l'espace régional.

La concurrence future des produits européens induite par l'instauration de la zone de libre-échange à l'horizon 2020 comme stipulé après la révision de l'accord, est moyennement appréciée par nos chefs d'entreprises. C'est une attitude compréhensible car notre secteur industriel a été bâti à l'abri de la protection douanière. Des évaluations faites par des experts (Regnault 1997), il ressort que le 1/3 voir les 2/3 des entreprises rencontreraient de graves difficultés pouvant les conduire à disparaître si des mesures correctrices ne sont pas prises pour les préparer à affronter cette concurrence, que ce soit en termes de production et de qualité, qu'en termes de management organisationnel et de ressources humaines. C'est la finalité des programmes de mise à niveau que nous apprécierons plus loin.

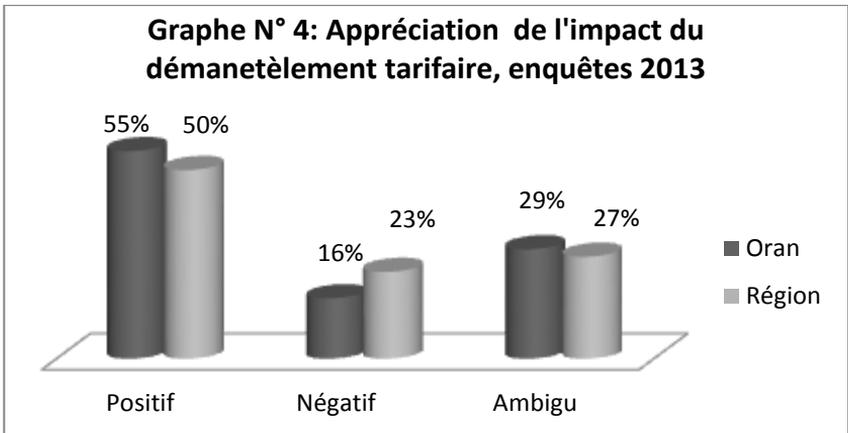
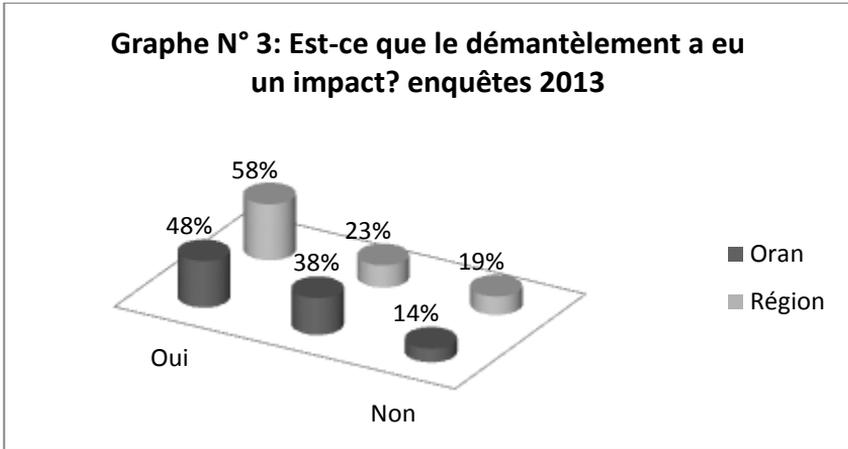
2.2. Appréciation des effets du démantèlement tarifaire

Le démantèlement tarifaire, qui a touché dans sa première phase les matières premières et quelques biens d'équipement, devrait profiter à nos entreprises très importatrices de ces biens en provenance de l'UE (graphiques 1). En effet, en vertu de la théorie de la protection effective, l'effet immédiat de la baisse des coûts des intrants alors que les produits finis restent protégés, est l'accroissement de la protection effective¹⁴ des branches de production. De la baisse des coûts, des profits supplémentaires sont engrangés et censés être investis à moderniser l'appareil de production et accroître la compétitivité.

Les entreprises de la région (58%) contre 48% à Oran, sont plus nombreuses à estimer que le démantèlement tarifaire a eu un impact

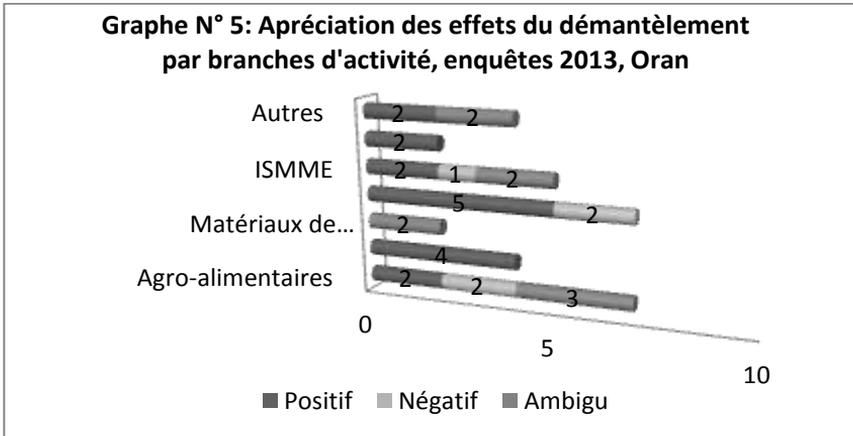
¹⁴En effet, le démantèlement qui a touché dans sa première phase les intrants se traduit par une hausse du taux de protection effective (TPE) des industries. La Tunisie a enregistré une hausse de près de 30% du avec un pic à 80% (en 1999) et le Maroc une hausse de 25% de son TPE avec un pic à 100% (en 2001) et ce dans les premières années du démantèlement (Caupin, 2005).

sur leur activité de production. Cependant, elles restent autant partagées que celle d'Oran entre effets bénéfiques et effets ambigus. Les graphiques 3 et 4 traduisent les opinions des chefs d'entreprises par rapport à cette question.



L'analyse plus affinée de l'appréciation des effets du démantèlement par branche d'activité, fait ressortir que cet effet a été bénéfique pour les branches: Chimie et plastiques et bois et papiers activant dans la wilaya d'Oran, alors qu'il a été bénéfique pour les

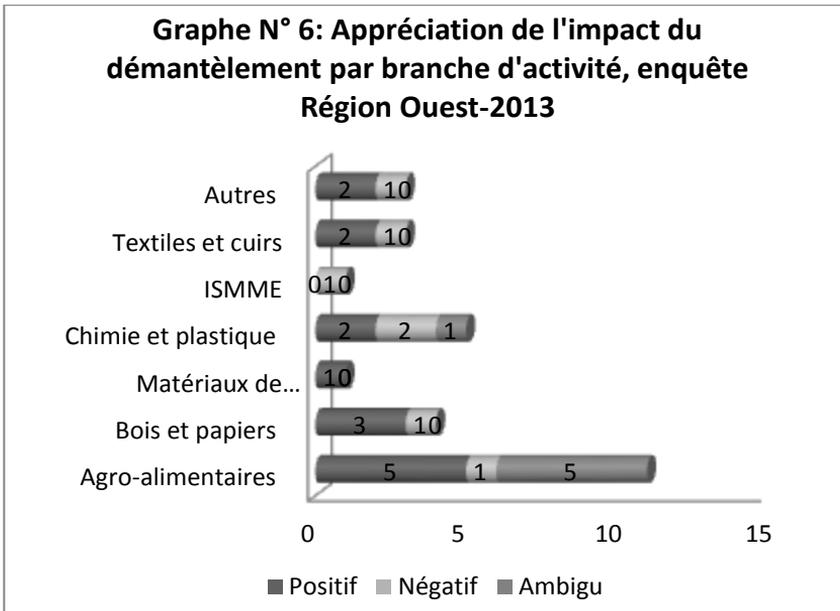
industries agro-alimentaires à laquelle on peut associer aussi les industries du bois et du papier activant dans l'espace régional¹⁵.



Ces branches bénéficiaires du démantèlement tarifaire (Chimie et plastiques et bois et papiers et industries agro-alimentaires) sont comme c'est le cas chez nos voisins maghrébins (textiles, IAA, sous-traitance dans diverses branches) des segments industriels à faible valeur ajoutée¹⁶.

¹⁵ Les industries du Bois et Papiers qui qualifient l'effet de positif qu'elles soient localisées sur l'espace d'Oran ou sur l'espace régional sont des industries en pleine essor car boostées par une demande de plus en plus forte. Elles sont aussi très dépendantes de l'importation de la pâte à papier, du papier recyclé et du bois de gros diamètre comme nous l'ont appris les dirigeants des grandes entreprises du secteur: Maghreb emballage, Général Emballage et EQUIBAT (l'ex usine Mischler) en provenance de l'UE. A titre d'exemple en 2011, les statistiques des importations de la branche papiers et cartons d'un montant de 680 millions \$ proviennent à 80% de pays de l'UE. Des données plus récentes ne sont pas disponibles sur le site de la douane

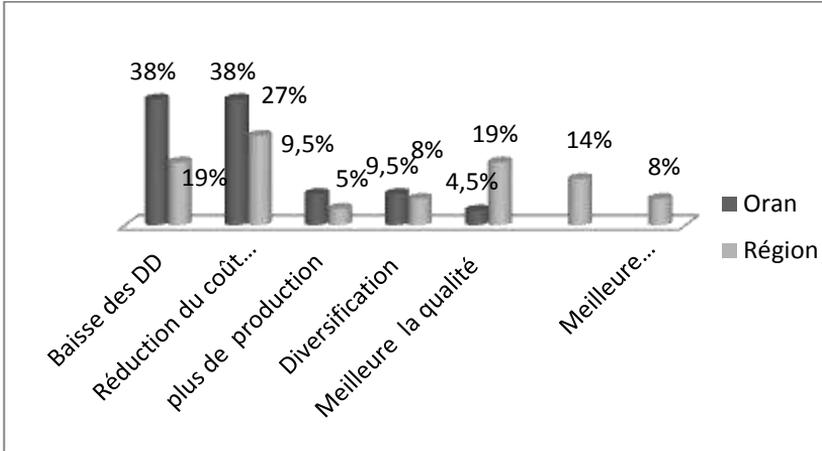
¹⁶ Direction générale des politiques externes de l'UE (2014)



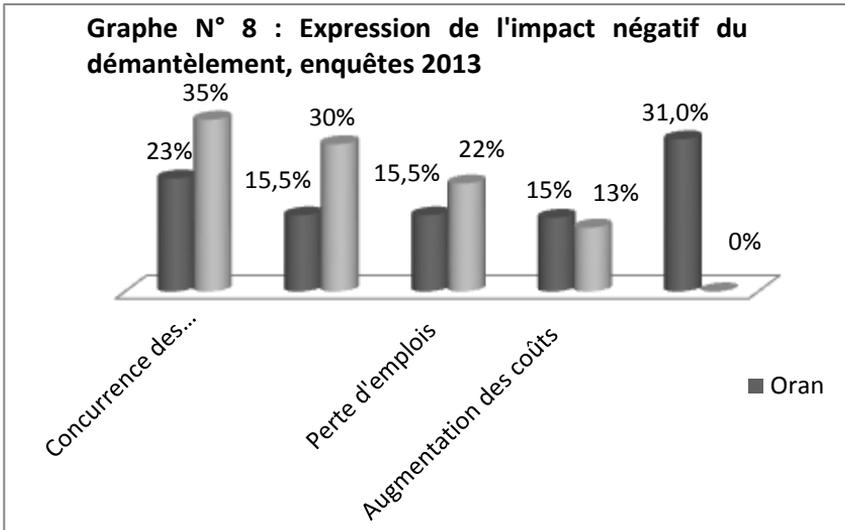
L'impact positif s'exprime pour les entreprises oranaises en termes de baisse des droits de douane, donc de baisse du coût des matières premières (76%), et de hausse de la production et de sa diversification pour 24% d'entre elles. Pour les entreprises de la région, cet impact positif s'exprime aussi bien à travers la baisse du coût des matières premières (46%) qu'à travers une amélioration de la productivité et de la production pour 33% d'entre elles. Donc pour les entreprises industrielles d'Oran, il y'a en plus un effet diversification et pour les entreprises industrielles de la région il y'a en plus un effet amélioration de la productivité et de la compétitivité.

L'autre impact que nous avons qualifié d'ambigu devant l'indécision des chefs d'entreprises à dire clairement si l'impact est positif ou négatif peut trouver une explication dans la modification des listes des produits assujettis à l'exonération. Ajouté à cela, le gel en 2010 de certaines baisses tarifaires stipulées par l'accord et le rétablissement de droits de douanes pour 1.058 sous-positions tarifaires couvrant des produits industrielles. Le taux de démantèlement tarifaire qui était de 18% en 2010 n'est que de 12% actuellement.

Graphe N° 7: Expression de l'impact positif du démantèlement, enquêtes 2013



L'impact négatif exprimé par 16% des opérateurs d'Oran et 23% des opérateurs régionaux se manifeste essentiellement à travers la complexité des procédures pour les opérateurs d'Oran (31%) et par la concurrence des importations (35%) pour les opérateurs de la région.



Une analyse plus affine des réponses des entrepreneurs d'Oran quant à la nature de l'impact par date de création fait ressortir que les entreprises qui s'estiment bénéficiaires du démantèlement tarifaire sont celles qui ont été créées dans les années 2000 et celles créées avant les années 90. Elles sont 15 sur 17 dont les réponses sont positives et 5 sur 9 dont les réponses sont mitigées.

Après ce volet appréciation du démantèlement, nous nous sommes intéressés à l'activité des entreprises à l'international dans la mesure où l'accord d'association est censé faciliter l'accès au marché européen, déjà ouvert conformément à l'accord de 1976) aux produits industriels d'origine¹⁸. Pour les PME industrielles exportatrices de notre échantillon (16%) la réponse est sans équivoque. Pour plus de 61% des entreprises exportatrices d'Oran (plus 11% de l'échantillon donc 6 entreprises), l'accord a constitué un obstacle. Seulement 15% ont pu accéder aux marchés européens et près de 8% ont vu leurs opérations d'exportation facilitées. A l'échelle régionale, les deux entreprises exportatrices, ne se sont pas prononcées.

Des obstacles d'ordre principalement bureaucratique dissuadent nos chefs d'entreprises enquêtées et inhibe toute ambition à l'international, surtout que le marché local est loin d'être saturé. Indépendamment de toutes ces considérations, l'accord de 1976 a largement prouvé l'incapacité de l'Algérie à profiter des concessions commerciales que lui a octroyées l'UE. Même si nos voisins marocains ont enregistré une hausse de leurs exportations de vêtement vers le marché européen qui sont passées d'une part de 25% avant l'accord à 40% après; celle-ci s'explique par la forte pénétration des entreprises européennes dans leur tissu productif¹⁹. Le même constat peut être fait pour la Tunisie où domine une grande activité de sous-traitance au profit d'entreprises européennes.

2.3. Appréciation des programmes de mise à niveau

S'agissant des programmes de mise à niveau, censés renforcer le potentiel compétitif de nos entreprises de production et qui ont été un succès en Tunisie, sont un échec cuisant chez nous. Le constat d'échec

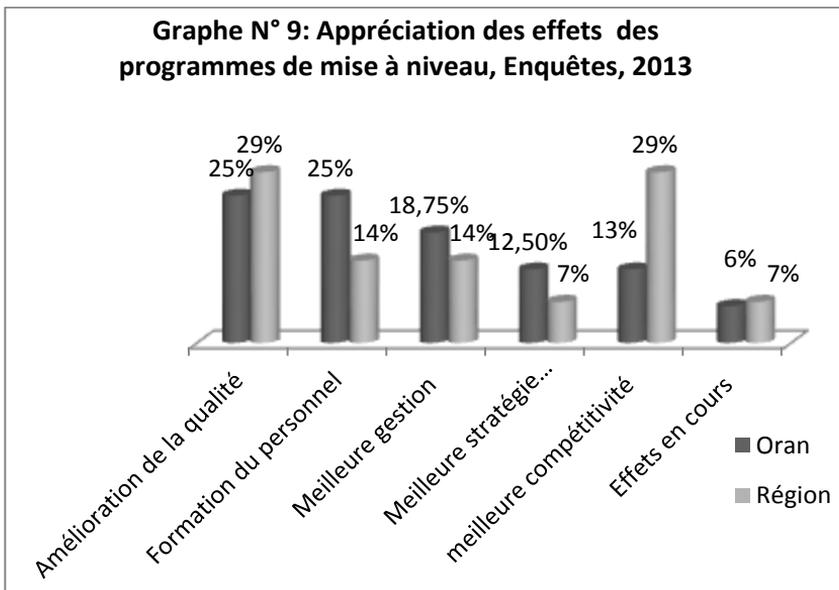
¹⁸ Voir les règles d'origine (protocole 6 de l'Accord) qui sont censées conférer la qualité d'origine aux produits algériens voulant accéder au marché européen. .

¹⁹Caupin (2014) et Bouhaja (2013)

fait par les pouvoirs publics est confirmé par notre enquête. Très peu d'adhésion de nos entreprises aux différents programmes lancés depuis les années 2000. Seulement 37% des entreprises de la région et 24% des entreprises de la wilaya d'Oran y ont adhéré. Par ailleurs, on enregistre pour les deux enquêtes :

- La même proportion d'entreprises (1/3) concernées par le dernier programme entamé en 2012 et qui d'après elle n'a pas encore démarré effectivement en raison de la longueur et de la lenteur des procédures,
- la même proportion (1/2) d'entreprises dont le programme a abouti, menant à une amélioration des performances de l'entreprise sur tous les plans (production, management, formation, etc).

Pour les entreprises oranaises dont le programme a abouti, les résultats sont perceptibles plus en termes d'amélioration de la qualité des produits et de la formation du personnel (25%), alors que pour les entreprises de la région Ouest, les résultats sont plus perceptibles en termes d'amélioration de la qualité des produits et de la compétitivité.

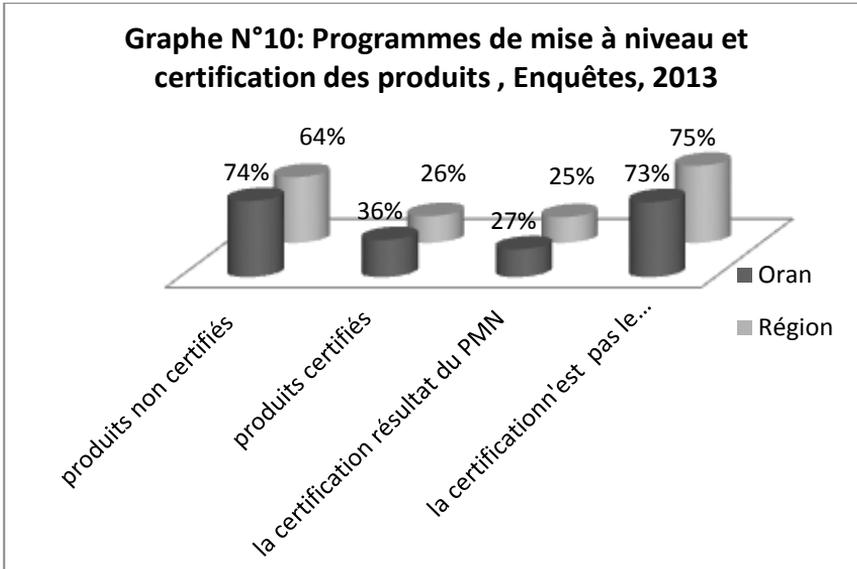


Au niveau régional les entreprises activant dans les branches de l'agro-alimentaire sont les principales bénéficiaires de ces programmes (16 sur 18) alors qu'à Oran les branches bénéficiaires sont plus diversifiées même si les ISMME représentent 25% du total (3 sur 12). Quant aux facteurs d'échec invoqués par les entreprises ayant suivi des programmes de mise à niveau, ils sont d'ordre technique et financier pour les entreprises oranaises et d'ordre organisationnel et de communication pour les entreprises de la région.

Dans cet ordre d'idée, une étude tentant d'évaluer l'impact des programmes d'appui mis en œuvre dans le cadre du MEDA sur le secteur privé des Pays tiers méditerranéens et commanditée par la commission européenne²⁰ relèvent les problèmes les plus récurrents à savoir le déficit de connaissances économiques et commerciales, accès réduit à l'information, capacité d'autofinancement insuffisante, besoin d'organisation, faiblesse de l'incitation et de la sensibilisation sur nécessité d'améliorer la productivité et la non coopération des banques en matière de financement des actions de mise à niveau. Il s'agit par conséquent d'entreprises nécessitant des programmes complets d'appui et d'assistance.

Revenons à notre enquête. Parmi les effets induits par les programmes de mise à niveau, nous avons relevé l'amélioration de la qualité des produits (graphique 9), ce qui nous amène à parler de la certification ISO des biens industriels produits par nos entreprises enquêtées. La certification des biens industriels produits par nos entreprises est plus faible dans les wilayas environnantes 26% contre 36% dans la wilaya d'Oran. Cette certification n'est le résultat d'un programme de mise à niveau que pour 1/3 des entreprises d'Oran et pour 1/4 des entreprises de la région, comme le montre le graphique 10 ci-dessous.

²⁰ UPCE (2007),



Conclusion.

Il résulte de ce qui précède que notre enquête sur Oran conjugué à l'enquête comparative sur la région Ouest s'avère à la fois intéressante et instructive à plus d'un titre.

- ✓ Pour commencer, les résultats obtenus pour l'échantillon comparatif composé des 7 wilayas de l'Ouest, confirment globalement les résultats obtenus pour Oran en matière d'appréciation des effets de l'accord d'association signé avec l'UE de la part de nos entreprises industrielles de production.
- ✓ Par ailleurs, il ressort que la méconnaissance du contenu de l'accord d'association est bien réelle. Nos entreprises savent que l'Algérie a signé un accord d'association mais reconnaissent en ignorer le contenu et la portée. De cette ignorance découle à notre avis l'appréhension de l'ouverture commerciale de la part des $\frac{3}{4}$ de nos chefs d'entreprise.
- ✓ Nous savons que le démantèlement tarifaire qui a débuté en septembre 2005 a touché en premier lieu les matières premières. Ces matières premières importées en grande quantité et

principalement de l'UE sont censés induire une baisse des coûts de production et améliorer pourquoi pas la production et la compétitivité. Ces effets bénéfiques ne transparaissent pas clairement dans les réponses des chefs d'entreprises enquêtées qui restent assez mitigés quant à l'impact du démantèlement tarifaire.

- ✓ La faible adhésion des entreprises aux différents programmes de mise à niveau est confirmée par les résultats de nos enquêtes. Ces programmes censés booster leur potentiel compétitif et les préparer à l'instauration de la zone de libre-échange à l'horizon 2020 n'ont concerné qu'un effectif restreint d'entreprises qui activent de surcroît dans des branches plutôt services, BTP qu'industrie²¹. Aussi, un travail de sensibilisation et de communication autour de ces programmes s'impose dans le but de promouvoir le processus de mise à niveau et de sensibiliser les entreprises sur sa nécessité afin de relever les défis liés à la mise en place de l'Accord de libre-échange avec l'Union européenne.
- ✓ Enfin ces programmes de mise à niveau doivent s'inscrire dans une approche globale intégrant toutes les composantes de l'économie nationale notamment l'administration dont les opérateurs se plaignent de sa lourdeur et de sa complexité à tous les niveaux. Cette lourdeur bureaucratique va jusqu'à décourager nos opérateurs et modérer leur ambitions à exporter et à pénétrer d'autres marchés malgré les efforts des pouvoirs publics pour diversifier nos exportations hors hydrocarbures qui restent marginales (à peine 2,18 milliards de \$ en 2012 soit 2,96% du volume global des exportations) et malgré les opportunités offertes théoriquement par l'accord d'association en matière de "facilitation" de l'accès aux produits industriels algériens aux marchés européens . Pourquoi nous compliquer la vie disaient-ils avec des procédures d'exportation complexes et longues alors que le marché local est demandeur.

²¹ Le dernier programme de 2010-2014 d'un budget global de 4 milliards € sur 4 ans et qui cible 20.000 entreprises a concerné en 2012 dans la wilaya d'Oran que 39 entreprises (117 soumissions) dont seulement 11 sont des entreprises industrielles.

- ✓ La suppression du Ministère de la PME, puis son intégration au Ministère de l'Industrie, de le Pme et de la promotion de l'investissement et enfin son intégration implicite à la nouvelle appellation de ce Ministère dit du développement industriel et de la promotion de l'investissement, dernièrement Ministère de l'Industrie et des mines ne facilite pas les choses dans la mesure où une politique privilégiée de soutien et d'appui à la PME surtout industrielle doit être conduite et explicitée. Nous avons un taux de création d'entreprises bien au deçà de celui de nos voisins maghrébins. A peine 70 créations pour 100.000 Habitants. De surcroit ces créations se font à 80% dans les secteurs non productifs service et commerce.
- ✓ Nos entreprises ont soulevé par ailleurs, le problème des infrastructures d'accueil qui sont loin d'être à la hauteur en matière d'aménagement et d'équipement. La réhabilitation des zones industrielles existantes, l'implantation de nouvelles zones et l'aménagement de technopoles permettront sans aucun doute à l'entreprise de disposer d'une infrastructure d'accueil nécessaire à sa croissance et à compétitivité.
- ✓ Enfin, de cette thématique d'analyse d'impact des accords de libre change et des résultats de nos enquêtes, plusieurs aspects méritent d'être approfondis dont celui de la modélisation au moins en équilibre partiel à travers l'étude de l'impact de l'accord d'association sur un marché donné et surtout celui de la clarification de la question des règles d'origine qui limite tant l'accès des produits industriels algérien au marché européen théoriquement ouvert depuis 1976.
- ✓ Ces règles d'origine contenu dans le protocole 6 de l'accord (Plus de 200 pages) sont généralement non comprises par nos chefs d'entreprises et des méthodologies existent pour évaluer leur degré de restrictivité. Une recherche par rapport à cette question permettra sans aucun doute aux pouvoirs publics de demander la révision de ces règles d'origine pour qu'elles ne soient pas un frein supplémentaire aux ambitions d'exportation de nos entreprises.
- ✓ Enfin, l'industrie algérienne étant actuellement en pleine restructuration n'a pas bénéficié d'une entrée significative

d'investissements directs étrangers dans le secteur productif, alors que l'une des conditions de réussite de l'accord de libre-échange et par ailleurs l'un de ses effets attendus est l'afflux d'IDE. Aussi, la politique commerciale de l'Algérie doit s'appuyer sur le développement de nouveaux secteurs porteurs d'une offre à l'exportation hors hydrocarbures.

Références Bibliographiques

Achy L., (2003). «Quel potentiel compétitif pour les Industries Textile Habillement au Maroc : Simulation d'impact à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel ». Conférence Femise, décembre, Marseille

Bouhaja H., (2013). «L'accord de libre-échange Maroc-UE : quels enjeux pour l'économie marocaine ?» américaine school of leadership, Maroc.

Boumghar M.Y., (2005). «Impact de l'Accord d'association EU Algérie : une première mesure». *Les cahiers du CREAD n°72*.

Chater M. & Hamdouch B., (2001). «Impact des accords de libre-échange Euro-Méditerranéens Cas du Maroc ». Programme de recherche de FEMISE.

Caupin V., (2005). «Libre-Échange Euro-Méditerranéen : Premier Bilan au Maroc et en Tunisie». AFD.

Deardorff A.V., (1999). «Economic implications of Europe – Maghreb trade agreements». RSIE, WP N° 442, University of Michigan.

Direction générale des politiques externes de l'UE (2014). «L'intégration régionale en Méditerranée : impact et limites des politiques communautaires et bilatérales». Parlement européen Avril.

FMI, (2006). «Algérie : questions choisies, l'accord d'association de l'Algérie avec l'UE, conséquences et défis». Rapport N°06/101, Mars.

Dessus S. & Suwa-Eisenmann A., (1998). «Trade integration with Europe, export diversification and economic growth». Document technique N° 135, OCDE.

Gasiorek M., (2004). «Les effets des Accords d'Association sur l'industrie des Pays Partenaires Méditerranéens». Projet Femise n° FEM21-21.

Hugon Ph., (2004). «Les quatre théories pour une mondialisation». *Numéro hors-série, Revue Alternatives.*

Krugman P., (2009). «International Economics: Theory and Policy», Ed broche, Paris.

Lorca A. & Vicens J., (2004). «Les effets de la libéralisation agricole sur les économies des pays partenaires méditerranéens ». Recherche Fémise 21-06.

Mihoub-Ait Habouche O., (2005). «Sur les effets d'une zone de libre-échange Union européenne - Pays tiers méditerranéens: Quel impact?» Rapport de recherche CMEP 638 MDU 04.

Rainelli M., (2005). «Les théories du commerce international». Documentation française N° 325, 28-38

Regnaut H., (1997). «Le libre-échange industriel fonde-t-il un projet euro-méditerranéen cohérent ?». Méditerranée, volume 87, pp : 13-20

Siroën J.M., (2004). «La régionalisation de l'économie mondiale ». Edition la découverte, Paris,

UPCE, (2006). «Etude d'impact de la déclaration de Barcelone sur le secteur privé». Rapport DAIF, conseil européen.

Viner J., (1950), «The customs union issue ». Carnegie, Fondation for international peace